Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL203-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-169

Séance du 9 novembre 2026

Membres en exercice : 42
- Présent**s :** 39
- Votants : 41
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 3 novembre 2026

Le 9 novembre 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 3 novembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Claire CHAPALAIN donne procuration à M. Nicolas KERMARREC, Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à M. Jean-Louis BONDU

MEMBRES ABSENTS :
M. Eric GUEZENOC

Secrétaire de séance : Gérard MITCHOVITCH

GEMAPI : adoption du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) et approbation de la convention de mise à disposition des moyens humains et matériels

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs -pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,
Vu l'avis favorable de la commission grand cycle de l'eau, réunie le 16 septembre 2026,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 05/10/2026,

Conformément à la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « Matras », les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) doivent élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) dès lors qu'au moins une commune membre est soumise à l'obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette obligation d'établissement du PICS est fixée au 26 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL203-DE

Sur le territoire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL), quatre communes sont soumises à cette obligation du fait de l'existence d'un Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPR-SM) : Guissény, Kerlouan, Plounéour-Brignogan-Plages et Goulven. Les communes de Lesneven et Plouider disposent également d'un PCS élaboré à titre volontaire. Par ailleurs, d'autres communes du territoire ont engagé cette démarche.

Le Plan Communal de Sauvegarde a pour vocation d'organiser la gestion locale des événements majeurs pouvant affecter la population, les biens ou l'environnement. Il définit les modalités d'alerte, de mobilisation des moyens communaux et d'information des habitants.

Le PICS, pour sa part, s'appuie sur 3 documents cadres :

- **volet 1 : présentation de l'EPCI et des risques présents sur le territoire**
- **volet 2 : document opérationnel**
- **volet 3 : annuaire de gestion de crise, inventaires communaux et intercommunal.**

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde complète le dispositif des PCS à l'échelle de la communauté de communes. Il organise la coordination des acteurs, la solidarité entre les communes, la mobilisation des moyens intercommunaux ainsi que l'appui apporté aux communes confrontées à une situation de crise. Il vise également à garantir la continuité des compétences communautaires et le rétablissement rapide des services essentiels.

L'esprit du PICS est d'organiser la solidarité et l'appui intercommunaux au bénéfice de l'ensemble des communes membres. Dans cette logique, **la CLCL a fait le choix d'élaborer parallèlement un accord-cadre permettant de sécuriser juridiquement la mise à disposition de moyens humains et matériels entre la communauté de communes et l'ensemble des communes du territoire.**

Ce dispositif vise à garantir une capacité d'assistance mutuelle en période de crise, quelles que soient la nature de l'événement ou la situation administrative du PCS communal. **L'état d'avancement ou d'actualisation d'un PCS communal n'a pas d'incidence sur la validité du PICS à l'échelle intercommunale et ne contredit pas la possibilité pour la commune de signer la convention cadre.**

Cette démarche constitue une étape importante dans le renforcement de la résilience du territoire et de la capacité collective des communes et de la CLCL à faire face aux événements majeurs susceptibles d'affecter les populations.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver le PICS ;**
- **de donner délégation de signature à la Présidente de la CLCL afin qu'un arrêté d'approbation puisse être signé ;**
- **d'approuver la convention cadre ;**
- **d'inviter toutes les communes à inscrire à l'ordre du jour de leur conseil municipal la signature de l'accord-cadre de mise à disposition de moyens humains et matériels.**

Pieces à retrouver en annexes :
- PICS complet en 3 volets,
- Proposition de convention cadre.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL203-DE

Votants	41	
Pour	41	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

